



Assemblée générale

Distr. générale
22 février 2005
Français
Original: anglais

Comité de l'information

Vingt-septième session

18-28 avril 2005

Poursuite de la rationalisation du réseau des centres d'information des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Comme suite aux résolutions 57/300, 58/101 B et 59/126 B de l'Assemblée générale, on trouvera dans le présent rapport des précisions sur la mise en œuvre de l'initiative de régionalisation des centres d'information des Nations Unies en Europe occidentale et dans d'autres pays développés où les coûts sont élevés, ainsi qu'une description de la stratégie proposée pour étendre cette formule à d'autres régions.

La section II du présent rapport dresse un bilan des ressources actuellement mises à la disposition du réseau des centres d'information des Nations Unies. La section III rend compte des ressources qui seront nécessaires pour l'application du modèle de régionalisation proposé dans le document A/AC.198/2004/3 et donne des indications sur le fonctionnement du centre régional d'information des Nations Unies de Bruxelles. La section IV décrit les méthodes proposées pour l'application d'un modèle régional de communication stratégique et la réorganisation du réseau des centres d'information des Nations Unies, compte tenu des réalités financières, politiques et géographiques actuelles. La sous-section A porte sur la situation dans d'autres pays développés où les coûts sont élevés et dans les pays en transition, et la sous-section B sur la situation dans les pays en développement.

* Le présent document a nécessité des consultations internes approfondies, qui en ont retardé la publication.



Comme indiqué à la section V, la stratégie régionale proposée en matière de communication permettra au Département de l'information de tirer le meilleur parti possible des ressources existantes en vue de maximiser l'impact. Le Département entend maintenir le caractère dynamique de cette opération et continuera de procéder aux ajustements nécessaires à mesure que les priorités évolueront. Il affirme en outre que les avis du Comité de l'information seront pleinement pris en compte quand seront élaborés de nouveaux plans visant à étendre le concept de régionalisation aux pays en développement, en consultation avec les groupes régionaux et les États Membres concernés.

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--|--------------------|-------------|
| I. Introduction | 1–4 | 4 |
| II. Bilan des ressources actuellement mises à la disposition du réseau des centres d'information des Nations Unies | 5–9 | 5 |
| III. Analyse des ressources nécessaires pour appliquer le modèle régional proposé .. | 10–19 | 6 |
| IV. Mise en place d'un modèle régional de communication stratégique et réorganisation du réseau de centres d'information des Nations Unies | 20–50 | 9 |
| A. Pays développés et pays en transition | 28–33 | 11 |
| B. Pays en développement | 34–50 | 12 |
| i) Afrique | 36–40 | 12 |
| ii) Asie | 41–43 | 14 |
| iii) Amérique latine et Caraïbes | 44–48 | 14 |
| iv) Région de la Ligue des États arabes | 49–50 | 15 |
| V. Conclusion | 51–53 | 15 |

I. Introduction

1. Dans la résolution 59/126 B du 10 décembre 2004, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport de situation sur la suite donnée à la proposition visant à rationaliser le réseau des centres d'information des Nations Unies autour de pôles régionaux en vue d'appliquer la même formule dans d'autres régions, en consultation avec les États Membres, là où elle permettrait de renforcer les courants et échanges d'informations dans les pays en développement. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a en outre prié le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa vingt-septième session, de la rationalisation des centres d'information des Nations Unies en Europe occidentale et dans d'autres pays développés où les coûts sont élevés. Elle a en outre souligné que les besoins propres aux pays en développement dans le domaine des technologies de l'information et des communications étaient des facteurs importants pour assurer la bonne circulation de l'information dans ces pays. Qui plus est, l'Assemblée a affirmé qu'il fallait appliquer et réaliser les mesures et objectifs, qui sont essentiels pour la rationalisation future des centres d'information des Nations Unies, en consultation, au cas par cas, avec tous les États Membres intéressés où se trouvent actuellement les centres d'information, les pays desservis par ces centres d'information et les autres pays de la région, compte tenu des caractéristiques propres à chaque région. L'Assemblée a aussi prié le Secrétaire général de lui rendre compte des progrès accomplis dans le regroupement des organismes des Nations Unies présents sur le terrain en maisons des Nations Unies. Le présent rapport examine les questions soulevées et les mesures demandées dans la résolution susmentionnée.

2. La poursuite de la rationalisation du réseau des centres d'information des Nations Unies se fonde sur la stratégie élaborée par le Département en matière de communication, qui met l'accent sur l'utilisation des nouvelles technologies, l'extension des partenariats et une réaffectation des ressources de manière à renforcer l'impact global. Cette stratégie tient en outre compte des problèmes pratiques auxquels ce réseau mondial doit faire face, ainsi que des réalités géographiques. Dans les plans qu'il élabore, le Département de l'information réaffirme qu'il est déterminé à œuvrer en consultation avec les groupes régionaux et les États Membres concernés.

3. L'analyse du département sur la situation actuelle sur le terrain et les diverses propositions en vue d'une poursuite de l'effort de rationalisation indiquent que de nouveaux progrès sur la voie de la rationalisation nécessiteraient un volume de financement auquel le Département n'a pas accès actuellement. Du fait de la réduction inattendue de 2 millions de dollars des États-Unis sur les crédits alloués aux centres d'information pour l'exercice biennal 2004-2005, les ressources destinées à consolider ces centres dans les pays en développement et à faciliter la création de pôles régionaux ont diminué. De plus, l'augmentation des dépenses de fonctionnement, notamment pour le loyer, l'entretien et les services publics de distribution, a encore grevé les budgets des centres.

4. Face à ces préoccupations, le Département recommande de procéder à une réévaluation stratégique du réseau existant. Les principaux centres d'information de chaque région seront renforcés pour leur permettre de jouer un rôle plus actif en fournissant des orientations générales, une coordination et un appui en matière de communication stratégique aux centres de leur région. Cela devrait contribuer à

cibler les activités de ces centres sur les questions thématiques prioritaires et les problèmes propres à chaque région, et aiderait le Département à mieux s'acquitter de son mandat en communiquant de manière plus efficace pour pouvoir toucher un public aussi large que possible sur le terrain.

II. Bilan des ressources actuellement mises à la disposition du réseau des centres d'information des Nations Unies

5. Comme indiqué précédemment (voir A/AC.198/2004/3), la diminution constante des ressources mises à la disposition des centres d'information des Nations Unies a gravement compromis leurs capacités de fonctionnement, ce qui les a incités à envisager la régionalisation comme moyen de regrouper les ressources provenant de plusieurs petits bureaux dans des « pôles » plus importants. Ce concept se fonde sur l'idée que ce regroupement dégagerait suffisamment de ressources pour permettre la mise en place de centres régionaux viables. Malheureusement, un certain nombre de facteurs ont contribué à réduire les fonds disponibles pour les besoins de fonctionnement de ces centres, qui doivent faire face à des dépenses accrues du fait de l'augmentation du prix des combustibles et des services publics de distribution, y compris les coûts des locaux communs et les loyers. La sécurité sur le terrain est un autre sujet de préoccupation qui a pris davantage d'importance ces dernières années et cela aussi a absorbé des ressources qui auraient été disponibles pour des activités de programme. (Il convient toutefois de signaler que le financement qui est à présent fourni séparément au titre des phases I et II de sécurité devrait répondre dans une large mesure à ces besoins.) De plus, le système de recouvrement des coûts mis en place par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), au titre duquel le PNUD facture aux centres les services fournis, crée des difficultés pour de nombreux centres, notamment dans les pays en développement. Cette nouvelle procédure est entrée en vigueur à partir d'août 2003, après la présentation du budget du présent exercice biennal. Aucun crédit n'a donc été prévu pour ce poste de dépense.

6. Comme indiqué ci-dessus, la situation budgétaire des centres d'information s'est encore aggravée en décembre 2003, à la suite de la décision inattendue adoptée par l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Cinquième Commission, de réduire de 2 millions de dollars les crédits affectés à ces bureaux pour l'exercice biennal 2004-2005. Il s'agissait de fonds que le Département avait prévu d'utiliser en vue d'accroître le rayonnement des centres, notamment dans les pays en développement. Qui plus est, le Département a dû réaffecter des ressources normalement destinées à couvrir des coûts plus directement associés aux activités de programme (activités de communication, impression et traduction des documents, voyages) pour faire face à l'augmentation des dépenses d'exploitation. Le Département continue de surcroît d'absorber les frais occasionnés par la fermeture des centres d'information en Europe occidentale, du fait des obligations contractuelles non encore réglées dans les pays concernés.

7. La situation financière actuelle a compromis l'aptitude des centres non seulement à s'acquitter de leur mission d'information auprès du public, mais à assurer la mise à niveau et le remplacement du matériel informatique dont dépend leur fonctionnement. Depuis 2001, en raison des restrictions budgétaires, le Département n'a pas été en mesure de remplacer le matériel de communication

obsolète des centres d'information, sauf dans certains cas d'urgence ou lorsque le matériel était si vétuste qu'il n'était plus utilisable. Dans le contexte de la stratégie axée sur les technologies de l'information et des communications, qui a été élaborée par le Secrétaire général, il est essentiel que les centres d'information des Nations Unies disposent de l'infrastructure technique voulue pour permettre un échange rapide d'informations avec le Siège et faciliter la communication avec les partenaires locaux. La plupart des centres utilisent des ordinateurs personnels autonomes hébergeant de nombreuses applications et il leur faut un matériel récent, suffisamment puissant pour répondre aux besoins des programmes. Ils ont en outre besoin d'un matériel pouvant fonctionner sur une plate-forme technique compatible avec celles de leurs groupes cibles, notamment les médias, et qui permette une mobilisation plus efficace. À la fin de 2004, plus de deux tiers du matériel informatique et de communication de ces centres avaient entre 5 et 15 ans. Tout plan visant à remplacer le matériel pour remédier à cette situation sera donc très coûteux.

8. Outre la situation financière telle que décrite précédemment, qui s'est constamment dégradée en termes réels au cours des deux derniers exercices biennaux, le budget total prévu pour les centres d'information des Nations Unies a aussi diminué par suite des décisions de l'Assemblée générale. Pendant des années, jusqu'à l'exercice biennal 2002-2003, ces centres absorbaient entre 24 et 25 % des crédits alloués au Département. En 2002/03, ce montant est tombé à 23 %, puis à 21 % pour le présent exercice biennal, soit 33 993 900 dollars (y compris les fonds supplémentaires affectés aux dépenses liées à la sécurité).

9. Ces dernières années, pour tenter de compenser les réductions de postes et d'assurer les dotations en personnel nécessaires pour un fonctionnement efficace des centres d'information, le Département a décidé d'utiliser les fonds prévus pour l'assistance temporaire pour recruter du personnel local dans certains centres. Cependant, en janvier 2004, le Département de la gestion a demandé au Département de l'information, qui devenait de plus en plus tributaire de ces fonds pour s'acquitter de ses fonctions essentielles, de faire machine arrière et de suivre et contrôler de plus près leur utilisation. Le redéploiement vers des centres de pays en développement de 20 postes d'agent local libérés à la suite de la fermeture des centres d'information d'Europe occidentale a permis de remédier en partie à ce problème.

III. Analyse des ressources nécessaires pour appliquer le modèle régional proposé

10. Compte tenu des propositions du Comité de l'information (document A/AC.198/2004/3) visant à étendre le modèle régional au-delà de l'Europe occidentale et à la lumière de l'expérience acquise à la suite de la création du centre régional d'information des Nations Unies de Bruxelles, le Département a procédé à une analyse structurelle en vue de la création de nouveaux centres d'information régionaux, comme il est indiqué dans le document susmentionné. Hormis les besoins accrus de personnel, les ressources envisagées pour chacun de ces centres régionaux comprenaient des crédits pour la production et la traduction des documents d'information et pour les communications (y compris les opérations sur le Web et les frais postaux), ainsi que pour les voyages à destination des pays qui seraient desservis par ces centres. L'analyse portait en outre sur d'autres questions,

telles que le maintien de quelques centres d'information dans certaines localités, en grande partie avec des allocations de ressources maintenues dans les limites de leur budget actuel, la fermeture d'autres centres et l'affectation dans les bureaux des coordonnateurs résidents de fonctionnaires de l'information recrutés sur place, comme indiqué dans ce plan.

11. L'analyse a révélé que le montant des ressources allouées aux centres d'information des Nations Unies ne pourrait pas répondre aux besoins d'un réseau régional financé de façon adéquate. Des ressources supplémentaires seraient nécessaires, en sus du budget actuel, pour couvrir les coûts d'exploitation d'un tel réseau. Il faut par ailleurs prévoir, compte tenu de l'expérience acquise en Europe occidentale, d'importantes dépenses non renouvelables – frais de liquidation, indemnités de départ anticipé et dépenses de démarrage. Qui plus est, les besoins optimaux de personnel pour le modèle dont il est fait mention au paragraphe 10, en particulier pour les postes de spécialiste de l'information recruté sur place, dépasseront largement les ressources financières et humaines dont le Département dispose actuellement. Par conséquent, si l'application d'un modèle régional doit demeurer l'objectif ultime à long terme, le rythme des progrès accomplis dans cette direction dépendra des ressources disponibles. Après les récentes compressions budgétaires, et comme il est indiqué aux paragraphes 24 et 25 ci-dessous, les ressources nécessaires pour poursuivre partout dans le monde cet ambitieux processus de régionalisation font tout simplement défaut.

12. Bien que la majorité des centres d'information des Nations Unies soient situés dans des locaux fournis à titre gracieux, le Département continuera d'étudier les moyens de réduire les dépenses afférentes à la location et à l'entretien des locaux, lorsque ces coûts absorbent une part excessive du budget annuel du centre. Il travaillera en étroite collaboration avec les gouvernements hôtes concernés en vue d'étudier la possibilité de trouver des locaux fournis gratuitement ou d'obtenir des contributions en espèces pour compléter les crédits imputés au budget-programme ordinaire. Lorsque cela n'est pas possible, le Département n'aura pas d'autre choix que d'envisager la fermeture des bureaux ou de transférer leurs activités vers d'autres lieux d'implantation où les coûts sont plus abordables.

13. De plus, comme le Bureau des services de contrôle interne l'a recommandé dans son rapport (voir A/57/747), le Département a déjà pris des mesures, en consultation avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, en vue de confier des tâches autonomes à certains centres d'information des Nations Unies. Cela permettrait d'économiser les fonds opérationnels qui sont actuellement consacrés au recouvrement des coûts du PNUD dans ces centres. De plus, le Département envisage avec le PNUD la possibilité d'exclure tous les centres d'information établis dans les pays en développement du système de partage des coûts, en tenant compte du principe de réciprocité des services, dès lors qu'ils fournissent un appui suivi au PNUD et aux autres membres des équipes de pays des Nations Unies pour leurs activités d'information et de communication.

14. Le Département a engagé des discussions avec le PNUD sur les modalités de leur présence conjointe sur le terrain, notamment en ce qui concerne le partage des locaux et les maisons des Nations Unies. Si le partage des locaux a permis de promouvoir une image globale des Nations Unies, ce qui est évidemment un atout, toutefois, cet avantage est souvent éclipsé par le coût élevé de la participation du

Département à ces arrangements. Qui plus est, les centres d'information doivent être ouverts aux partenaires locaux. Les maisons des Nations Unies sont rarement situées au centre des agglomérations et ne sont pas aisément accessibles par les transports publics, et les dispositifs de sécurité renforcés rendent leur accès difficile. Les collections des bibliothèques de référence des centres d'information des Nations Unies et l'espace à prévoir pour les réunions occupent une part considérable de la surface utile des locaux communs. Étant donné que les coûts sont la plupart du temps calculés sur la base de la superficie attribuée, la part de ces coûts à la charge d'un centre est habituellement bien supérieure à sa part de l'effectif total. Du fait des dépenses à prévoir, à la fois pour un paiement forfaitaire et pour le loyer et les services communs, les fonctionnaires du Département n'ont pas pu rejoindre les autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies dans la nouvelle maison des Nations Unies à Manille, l'an dernier. Au Nigéria, il a été décidé que le centre d'information des Nations Unies devrait rester à Lagos alors que la plupart des membres de l'équipe de pays se sont installés dans la nouvelle maison des Nations Unies à Abuja, en raison surtout du coût élevé du déménagement, qui ne pourrait pas être imputé sur le budget alloué par le Département pour le fonctionnement des centres.

15. L'expérience acquise à ce jour dans la mise en place et le fonctionnement du centre d'information régional des Nations Unies de Bruxelles est également riche d'enseignements pour un plan visant à poursuivre l'effort de rationalisation. S'il est encore trop tôt pour dresser un bilan complet de l'expérience acquise, les observations formulées ci-après peuvent être utiles. Le centre, qui a été ouvert le 1^{er} janvier 2004, a emménagé dans ses locaux permanents mis gratuitement à sa disposition par le Gouvernement belge en juillet 2004. Les arrangements logistiques, notamment l'installation du matériel informatique et de communication, la création d'un réseau local et l'installation de la collection de la bibliothèque de référence, n'ont été vraiment achevés que plus tard dans le courant de l'année. Depuis lors, le personnel a mis en place les conditions nécessaires pour permettre au centre de jouer un rôle de chef de file en exécutant dans la région un programme d'information plus dynamique, plus cohérent et mieux coordonné, s'inscrivant dans le cadre de la nouvelle démarche plus stratégique du Département axée sur la communication au niveau du terrain.

16. Aucun effort n'a été épargné pour transférer dans le nouveau centre régional le personnel des neuf centres d'information d'Europe occidentale, fermés le 31 décembre 2003, afin de mettre à profit leurs compétences, leur expérience et leur mémoire institutionnelle, de lancer la nouvelle opération et d'assurer la continuité des efforts de communication des Nations Unies dans la région. Le recrutement de tout le personnel d'encadrement est à présent terminé. On pense que le centre régional sera bientôt en mesure de se consacrer pleinement à sa tâche qui consiste à affiner et mettre en œuvre une stratégie régionale de communication destinée à des publics ciblés d'Europe occidentale, en s'attachant à donner une dimension régionale aux objectifs et aux préoccupations de l'Organisation.

17. Compte tenu de la diversité des langues parlées dans la région, le centre continue de faire appel à des bénévoles, notamment des stagiaires étudiants, pour appuyer ses efforts d'information. En outre, des échanges de vues sont en cours avec des gouvernements de la région en vue de recruter des administrateurs auxiliaires pour faciliter les contacts avec le public dans certains pays relevant du centre.

18. Dans le cadre de l'accord conclu en vue de la création du centre de Bruxelles, le Gouvernement belge s'est engagé à verser une contribution annuelle généreuse de 50 000 dollars pour la traduction et la production des documents d'information du nouveau bureau. Le Gouvernement hôte a en outre promis de contribuer à couvrir le coût considérable de l'entretien des locaux. Le Gouvernement français a annoncé qu'il verserait une contribution volontaire à l'appui des activités de communication pour ce pays et d'autres gouvernements de la région devraient suivre l'exemple, permettant ainsi au centre régional d'information de consolider ses activités dans les pays qu'il dessert.

19. Le rapport du Secrétaire général sur la poursuite de la réorientation des activités de l'ONU dans le domaine de l'information et de la communication (A/AC.198/2005/2) fournit de nouveaux renseignements sur les aspects des activités du centre régional d'information des Nations Unies de Bruxelles en rapport avec le programme.

IV. Mise en place d'un modèle régional de communication stratégique et réorganisation du réseau de centres d'information des Nations Unies

20. Au vu de l'ensemble des facteurs énumérés plus haut, le Département s'efforcera d'appliquer une politique de communication plus stratégique en ce qui concerne le réseau de centres d'information des Nations Unies. Une telle politique est parfaitement adaptée à la structure organisationnelle adoptée lors de la réorientation du Département au début de novembre 2002, qui a placé les centres d'information des Nations Unies sous l'autorité de la Division de la communication stratégique. Elle sera fondée sur une approche des activités d'information au niveau national davantage centrée sur les régions. Ainsi, des stratégies de communication régionales seront mises en œuvre pour promouvoir les objectifs et activités essentielles de l'ONU, et les activités et les supports d'information seront axés sur les questions thématiques et les préoccupations prioritaires pour chaque région. À cette fin, le réseau de centres d'information fera l'objet de certains ajustements comportant notamment des réaffectations de poste, de manière à renforcer ses activités et à tirer le meilleur parti des ressources qui lui sont actuellement allouées.

21. Le Département a commencé à appliquer cette stratégie régionale, en se concentrant d'abord sur le Moyen-Orient et les pays arabes. Il a organisé en 2003 et 2004 deux ateliers consacrés à la communication, auxquels ont participé des fonctionnaires des centres d'information, ainsi que des spécialistes de l'information d'autres organismes des Nations Unies travaillant dans la région. Cette initiative, prise en coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), a abouti à l'adoption d'une stratégie de communication régionale favorisant la coordination des activités d'information afin d'expliquer le rôle de l'Organisation en ce qui concerne les questions prioritaires pour la région.

22. Le Département prévoit d'adopter une démarche similaire dans d'autres régions, en travaillant en collaboration avec les commissions régionales concernées et les autres organismes des Nations Unies compétents, afin d'élaborer et d'appliquer des stratégies communes pour informer le public de l'action de l'ONU. Une première série de mesures a déjà été prise dans de nombreux pays, où des groupes locaux de communication ont été créés pour coordonner, sous l'impulsion

du personnel du Département, une action unifiée de l'équipe de pays des Nations Unies concernée. De plus, pour aller de l'avant dans l'élaboration d'une stratégie de communication centrée sur l'Afrique subsaharienne, le Département prévoit d'organiser en 2005 un atelier sur la communication à l'intention du personnel des centres d'information et des spécialistes de l'information d'autres organismes des Nations Unies travaillant dans la région. Cet atelier sera financé au moyen d'une contribution extrabudgétaire. Des ateliers analogues devraient être ensuite organisés dans d'autres régions, si des ressources extrabudgétaires sont disponibles.

23. L'appui des États Membres directement concernés par cette initiative jouera un rôle déterminant dans la poursuite de la régionalisation du réseau des centres d'information. Après avoir examiné avec soin les paramètres de chaque situation et pris en compte les caractéristiques propres à chaque région, le Département poursuivra ses consultations avec les groupes régionaux et avec les États Membres concernés, en vue d'étendre l'application de la stratégie régionale, partout où elle permettra de renforcer le flux et l'échange d'informations.

24. Le Département est également confronté à un important dilemme : la création de centres régionaux nécessite la réaffectation des fonds dégagés par la fermeture de centres d'information nationaux. Le montant des ressources opérationnelles disponibles devrait donc être suffisant pour permettre la création de pôles régionaux viables.

25. Néanmoins, comme il est indiqué au paragraphe 11, et compte tenu des ressources actuellement disponibles, le Département reconnaît qu'il est impossible de créer des pôles régionaux pouvant supporter la comparaison avec le modèle utilisé pour l'Europe occidentale, comme cela avait été envisagé dans le document A/AC.198/2004/3. Il reconnaît également que la fermeture de centres d'information situés dans des locaux fournis gratuitement et la suppression de postes pourvus sur le plan local dans des pays en développement ne dégageront pas suffisamment de ressources pour compenser l'augmentation prévue des dépenses de fonctionnement, sachant que les centres régionaux devront desservir de nombreux pays sans bénéficier d'aucun appui au niveau national. L'expérience tirée de la création du centre d'information régional des Nations Unies de Bruxelles indique qu'il faut prévoir des ressources suffisantes pour couvrir à la fois les frais de fermeture des centres d'information des Nations Unies et l'augmentation des frais de déplacement à partir du centre d'information régional. En outre, dans beaucoup de pays en développement, les campagnes menées dans les médias traditionnels, qui exigent une présence permanente sur le terrain, demeurent indispensables.

26. Étant donné les circonstances actuelles, le Département continue d'étudier d'autres mesures pour étayer ses campagnes de communication régionales. Il est indispensable, pour faire passer les messages du Département, de recruter sur le plan national des spécialistes de l'information hautement qualifiés, capables de faire entendre sur le plan local et dans la langue locale, les messages universels des Nations Unies. Néanmoins, depuis la création, en 1994-1995, dans le réseau des centres d'information des Nations Unies, de postes de fonctionnaires de l'information recrutés sur le plan, le nombre de postes de cette catégorie est insuffisant pour faire face aux nouveaux besoins. Ainsi, pour redéployer les ressources au sein du réseau, le Département devra, en appliquant les procédures budgétaires appropriées, demander l'autorisation de convertir neuf postes d'assistant à l'information en postes de fonctionnaire de l'information recruté sur le plan

national. Les avantages de la conversion proposée pour les activités de communication des équipes de pays des Nations Unies compensent largement les dépenses minimales qu'implique l'opération. Effectivement, dans le cadre de la réorganisation du réseau de centres d'information, le Département propose qu'un fonctionnaire de l'information recruté sur le plan national occupe le poste de rang le plus élevé dans tous les centres où aucun fonctionnaire international n'est déployé.

27. En outre, comme l'a recommandé le Bureau des services de contrôle interne (voir la recommandation 18 du rapport d'audit interne du 14 octobre 2002), le Département s'efforce de créer pour le réseau un poste de fonctionnaire recruté sur le plan national de classe C (s'ajoutant aux classes A et B, qui existent déjà), afin de retenir un personnel national hautement qualifié en lui offrant des perspectives de carrière intéressantes. Il convient de noter que cette classe, ou des niveaux supérieurs, est utilisée par d'autres organismes des Nations Unies travaillant sur le terrain pour retenir un personnel hautement qualifié et motivé recruté sur place.

A. Pays développés et pays en transition

28. En dehors de l'Europe occidentale, le Département a des centres d'information à Sydney, Tokyo et Washington. Il y a quatre autres centres dans des pays en transition à Bucarest, Moscou, Prague et Varsovie.

29. À la suite d'un accord signé, en 2004, avec le Gouvernement australien en vue de transférer le centre d'information de Sydney dans des locaux fournis gratuitement à Canberra, le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec les autorités australiennes afin qu'il soit donné suite à cet accord aussi rapidement que possible et que le déménagement puisse avoir lieu. Les fonds actuellement utilisés pour payer le loyer des locaux de Sydney pourront être ainsi affectés à des activités de programme, ce qui permettra au centre de mieux assumer ses responsabilités régionales. Si les États Membres concernés y consentent, ce centre pourrait également être chargé de fournir des services d'information à la Papouasie-Nouvelle-Guinée et aux Îles Salomon, outre la Nouvelle-Zélande et les sept pays du Pacifique qu'il dessert déjà, sous réserve que les ressources nécessaires soient disponibles.

30. Le centre d'information des Nations Unies de Tokyo continue de jouer un rôle important dans la promotion de l'action des Nations Unies au Japon et bénéficie d'un soutien généreux de la part du Gouvernement hôte. Le Gouvernement s'est engagé à porter à 350 000 dollars, à compter de 2005, sa contribution extrabudgétaire annuelle au centre.

31. Le centre d'information des Nations Unies de Washington joue un rôle essentiel dans les activités de liaison avec le pays hôte de l'Organisation des Nations Unies et dessert un large public aux États-Unis, notamment l'Administration et le Congrès, les médias, des organisations non gouvernementales, des établissements d'enseignement et le grand public. Le bail des locaux du centre arrivant à expiration avant la fin de l'année, des négociations ont été engagées en vue d'obtenir un nouveau bail pour des locaux plus petits et moins onéreux.

32. Le centre d'information de Moscou a joué un rôle important en tant que centre de production de supports d'information en russe et a coordonné la traduction et l'échange de matériel d'information dans cette langue avec les bureaux situés dans

d'autres pays où le russe est parlé. Ce centre pourrait à l'avenir étendre son rôle régional, en consultation avec les gouvernements concernés. Le Département établit actuellement des contacts avec le Gouvernement de la Fédération de Russie en vue de trouver des locaux fournis gratuitement ou subventionnés, afin de réduire les dépenses de loyer qui sont actuellement élevées.

33. Les centres d'information de Bucarest, Prague et Varsovie, qui n'ont pas de loyer à payer (ou qu'un loyer symbolique) et bénéficient en outre d'autres aides extrabudgétaires accordées par le gouvernement hôte, jouent tous un rôle important dans leur pays d'accueil et travaillent en étroite collaboration avec les autres membres des équipes de pays des Nations Unies se trouvant sur place. Le Service d'information des Nations Unies à Vienne, qui assume également d'autres responsabilités, fournit à ces centres des conseils en communication stratégique compte tenu du faible coût de ces opérations, et sous réserve du résultat des consultations avec les États Membres concernés au sujet des options possibles pour l'avenir, ainsi que du statut des bureaux du PNUD dans ces capitales, le Secrétaire général propose de maintenir pour l'instant les arrangements en place dans ces villes, ainsi qu'à Ankara, où un centre d'information fonctionne sous la direction du coordonnateur résident.

B. Pays en développement

34. Le Département gère actuellement 47 centres d'information des Nations Unies dans des pays en développement. Quatre de ces centres ne sont pas opérationnels actuellement : ceux de Kaboul, Kinshasa, Managua et Monrovia. Les centres de Kaboul et Managua, qui ne fonctionnaient plus depuis un certain temps, ont été fermés. Les centres d'information de Kinshasa et Monrovia ont été fermés temporairement en 2004 en raison des dépenses colossales nécessaires pour maintenir une présence dans des villes où l'insécurité et d'autres problèmes ont fait exploser les dépenses de fonctionnement, alors que les mesures de sécurité mises en place rendaient ces centres inaccessibles aux visiteurs. Parallèlement, la composante information des missions de maintien de la paix des Nations Unies en République démocratique du Congo et au Libéria joue le rôle qui incombait auparavant aux centres d'information de Kinshasa et Monrovia.

35. Dix-neuf des 43 centres encore opérationnels dans les pays en développement sont dirigés par un fonctionnaire du Département de l'information, 23 par un coordonnateur résident et un par un fonctionnaire du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Les centres d'information situés dans des pays en développement disposent de 20 postes d'administrateur, de 33 postes de fonctionnaire de l'information recruté sur le plan national et de 136 postes d'agent des services généraux. Suite à la régionalisation opérée en Europe occidentale, trois postes D-1 ont été libérés et transférés à d'autres régions; ils ont été affectés au Caire, à Mexico et à Pretoria.

i) Afrique

36. Il y a en tout 18 centres d'information en Afrique subsaharienne, dans les villes suivantes : Accra, Antananarivo, Brazzaville, Bujumbura, Dakar, Dar es-Salaam, Harare, Kinshasa (non opérationnel), Lagos, Lomé, Lusaka, Maseru, Monrovia (non opérationnel), Nairobi, Ouagadougou, Pretoria, Windhoek et

Yaoundé. Cinq des centres situés en Afrique (Accra, Dakar, Harare, Lagos et Pretoria) sont dirigés par un fonctionnaire du Département de l'information. De plus, le Département a affecté un de ses fonctionnaires au poste de directeur adjoint du centre d'information des Nations Unies de Nairobi, dirigé par le Directeur de la communication et de l'information du PNUÉ, et un autre au poste de fonctionnaire de l'information au centre de Dar es-Salaam.

37. Sachant que les États Membres concernés jugent nécessaire de maintenir la présence physique du Département sur le terrain, partout où cela est possible, et compte tenu des besoins propres aux pays en développement dans le domaine de l'information et de la communication, ainsi que des faibles coûts de fonctionnement de la plupart des centres situés en Afrique, le Département propose de conserver, pour l'instant, ses bureaux dans la région.

38. Afin de répondre aux besoins géopolitiques et linguistiques de la région et de fournir aux différentes sous-régions du continent des conseils plus efficaces en communication stratégique, le Département se propose de redéployer son personnel de la catégorie des administrateurs, conformément au modèle sous-régional établi par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et l'Union africaine. En conséquence, les centres de Dakar, Lagos, Nairobi, Pretoria et Yaoundé auraient un rôle accru dans l'exécution des programmes au niveau sous-régional et, en étroite coopération avec les autres organismes des Nations Unies travaillant sur le terrain, fourniraient aux centres d'information des Nations Unies en Afrique, conseils et appui dans le domaine de la communication stratégique, jouant ainsi un rôle de coordonnateur.

39. Les propositions en faveur de la régionalisation du réseau des centres d'information des Nations Unies en Afrique, présentées, en 2004, au Comité de l'information dans le document A/AC.198/2004/3, prévoyaient notamment la réaffectation à un nouveau centre d'information régional situé à Addis-Abeba, d'un poste D-1 devenu disponible à la suite de la régionalisation des centres d'information d'Europe occidentale. L'analyse des ressources humaines nécessaires pour créer ce centre d'information montre que les ressources disponibles ne permettraient pas de donner suite à une telle proposition dans les circonstances actuelles, où le simple transfert d'un poste de haut niveau sans personnel d'appui et sans moyens opérationnels adéquats serait inutile. Après plusieurs consultations entre le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information et le Secrétaire exécutif de la CEA, il a donc été décidé de tenter de répondre aux besoins recensés à Addis-Abeba dans le domaine de la communication en renforçant la coopération entre le Département de l'information et la Commission économique pour l'Afrique (CEA). En conséquence, ce poste D-1 est affecté au centre d'information des Nations Unies de Pretoria pour permettre à ce centre de faire fonction de coordonnateur et de jouer un rôle accru dans les activités de programme au niveau régional, notamment en fournissant à l'ensemble des centres d'information des Nations Unies d'Afrique subsaharienne conseils et appui en communication stratégique. Le poste P-5 du Directeur du centre de Pretoria sera ensuite réaffecté à Yaoundé pour renforcer les capacités de conseil et d'appui en communication stratégique en Afrique francophone.

40. Le Département a examiné avec soin les ressources disponibles dans le budget-programme de l'exercice biennal en cours, afin de tenir compte des besoins des pays africains de langue portugaise et de l'offre du Gouvernement angolais

d'ouvrir un centre d'information des Nations Unies à Luanda. Étant donné la situation budgétaire générale des centres d'information des Nations Unies, il n'y a pas dans le budget-programme de ressources ordinaires permettant de financer l'ouverture et le fonctionnement d'un centre supplémentaire dans les limites des crédits prévus pour l'exercice biennal en cours. En conséquence, pour couvrir les frais de fonctionnement exceptionnels et renouvelables à prévoir pour ce bureau, il faudrait soit ouvrir un crédit additionnel au budget-programme ordinaire de l'Organisation ou verser une contribution extrabudgétaire d'un montant à déterminer avec les États Membres concernés.

ii) Asie

41. Il y a actuellement dans les pays d'Asie 11 centres d'information, situés à Colombo, Dhaka, Islamabad, Jakarta, Kaboul (fermé), Katmandou, Manille, New Delhi, Téhéran, Tokyo et Yangon. Cinq de ces centres (Islamabad, Jakarta, New Delhi, Téhéran et Tokyo) sont dirigés par un fonctionnaire du Département de l'information. De plus, un fonctionnaire de l'information détaché du Département est affecté au Service d'information des Nations Unies (SINU) auprès de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), sous la responsabilité du chef de ce service.

42. Étant donné la taille du continent et sa complexité géographique et linguistique – la CESAP compte 53 membres – aucun changement n'est pour l'heure envisagé dans la région. Néanmoins, des efforts sont en cours pour redéployer les ressources humaines disponibles de manière à renforcer les responsabilités régionales du SINU de Bangkok.

43. Il convient de noter que la plupart des centres de la région occupent des locaux au loyer modeste ou mis à disposition gratuitement. Le Département va contacter les gouvernements hôtes concernés en vue de trouver des locaux fournis gratuitement, là où tel n'est pas encore le cas, ou des locaux au loyer subventionné, les économies ainsi réalisées permettant de réaffecter des fonds aux activités d'information.

iii) Amérique latine et Caraïbes

44. Dix centres d'information opèrent, à partir des villes suivantes, dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes : Asunción, Bogota, Buenos Aires, La Paz, Lima, Managua (fermé), Mexico, Panama, Port of Spain et Rio de Janeiro. Cinq centres (Bogota, Buenos Aires, Mexico, Port of Spain et Rio de Janeiro) sont dirigés par un fonctionnaire du Département, les autres par un coordonnateur résident.

45. Le Département propose que le centre d'information des Nations Unies de Mexico, avec à sa tête un directeur de la classe D-1, joue un rôle de coordonnateur et conseille l'ensemble de la région en matière de communication stratégique. Le Département a engagé des consultations avec le Gouvernement mexicain afin de trouver des locaux appropriés fournis à titre gratuit ou d'obtenir une contribution extrabudgétaire conséquente, de manière à réduire les dépenses de fonctionnement du centre, qui sont considérables.

46. Le centre d'information des Nations Unies de Port of Spain, qui dessert 13 États Membres, fait pratiquement fonction de centre régional pour les pays anglophones des Caraïbes. Le Département a l'intention d'engager des discussions avec le Gouvernement de Trinité-et-Tobago et les autres États Membres concernés,

en vue d'obtenir pour ce centre des locaux fournis à titre gratuit ou une subvention destinée à couvrir le coût du loyer, vu le niveau élevé des loyers à Port of Spain. Les montants ainsi économisés seraient réaffectés aux activités d'information, notamment pour couvrir les frais de voyage, ce qui permettrait au personnel compétent de se rendre régulièrement dans la vaste zone géographique desservie par ce centre.

47. Le centre d'information des Nations Unies de Buenos Aires assumerait des fonctions plus larges au niveau sous-régional en Amérique du Sud. Les dépenses de fonctionnement à la charge du Département pour ce pôle médiatique sont très modestes puisque ses locaux, situés au centre-ville, sont mis à sa disposition gratuitement et que le Gouvernement verse une contribution extrabudgétaire couvrant les frais d'entretien. Le centre d'information de Rio de Janeiro, pôle médiatique d'une importance cruciale, situé dans des locaux fournis gratuitement, joue un rôle considérable dans les contacts avec un large éventail de groupes brésiliens. Il aide également les autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies (à Brasilia) en leur fournissant des contacts et des locaux pour les activités de communication.

48. Sachant que les autres centres d'information de la région ont des dépenses de fonctionnement relativement faibles et jouent un rôle actif sur le plan local, il est proposé de les maintenir, pour l'instant, en activité.

iv) Région de la Ligue des États arabes

49. Des centres d'information opèrent, à partir des capitales suivantes, dans neuf États membres de la Ligue des États arabes : Alger, Beyrouth, Khartoum, Le Caire, Manama, Rabat, Sanaa, Tripoli et Tunis. Les centres de Beyrouth, du Caire et de Sanaa sont actuellement dirigés par un fonctionnaire du Département faisant office de directeur, les autres par un coordonnateur résident. Le Département a également détaché un fonctionnaire de l'information à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).

50. Un directeur de la classe D-1 sera bientôt nommé à la tête du centre d'information des Nations Unies du Caire. Il aura un rôle de coordination au niveau régional pour la production de matériel d'information en arabe et la diffusion ciblée des messages des Nations Unies dans la région. Les ressources correspondant à un poste P-5 libéré à la suite de la régionalisation des centres d'Europe occidentale ont été réaffectées au poste de directeur du centre d'information de Beyrouth pour lequel le processus de recrutement est en cours. Vu leurs faibles coûts de fonctionnement, il est également proposé de maintenir en activité les autres centres de la région, en attendant un examen plus approfondi de leurs opérations et de leur efficacité, dans le cadre de la nouvelle stratégie régionale de communication décrite au paragraphe 21 ci-dessus.

V. Conclusion

51. Comme il a été expliqué plus haut, le Département continuera d'appliquer systématiquement au reste du réseau de centres d'information des Nations Unies une stratégie de communication centrée sur la région. Dans le cadre de cette stratégie, et dans la limite des ressources budgétaires qui lui sont actuellement allouées, il procédera à une réorganisation stratégique des ressources humaines disponibles dans

le réseau, afin d'en améliorer l'efficacité et de toucher un plus large public. Les centres d'information situés dans certains pays clefs auront de plus larges responsabilités dans les activités de programme et fourniront aux autres bureaux de la région des orientations et un appui en communication stratégique. Le Département fera preuve de la souplesse nécessaire pour préserver le caractère dynamique de cette stratégie et continuera de procéder aux ajustements voulus à mesure que les priorités évolueront.

52. Au moment où il entreprend de mettre en œuvre cette stratégie régionale, le Département ne dispose pas des ressources humaines et financières dont il aurait besoin pour appliquer concrètement le modèle régional au niveau opérationnel. Une première analyse structurelle de la régionalisation des centres situés dans des pays en développement révèle, comme il est indiqué dans le document A/AC.198/2004/3, que les coûts à prévoir dépasseraient de loin les ressources disponibles; ce ne serait donc pas, dans les circonstances actuelles, une solution viable pour remplacer la structure existante. Le transfert de trois postes de classe D-1 et de 20 postes de personnel recruté sur le plan local vers des centres situés dans des pays en développement a renforcé l'aptitude du réseau à répondre aux besoins des régions où la présence sur le terrain demeure une condition essentielle du succès des activités d'information des Nations Unies auprès d'un public d'une importance capitale. Dans les pays en développement, de nombreux centres travaillent déjà à peu de frais et sont en mesure d'améliorer leur influence auprès de publics ciblés, grâce à un soutien stratégique renforcé au niveau régional.

53. De plus, comme indiqué plus haut, un niveau adéquat de ressources opérationnelles est une condition essentielle pour mener à bien une plus large réorganisation du réseau de centres d'information des Nations Unies, en consultation avec les groupes régionaux et avec chaque État Membre concerné.